



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-662

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2024-10-17-00003 - Arrêté fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes agréés dans le département de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-10-17-00003

Arrêté fixant la liste des médecins spécialistes et
généralistes agréés dans le département de Paris

Délégation départementale de Paris
Pôle Ville Hôpital

**Arrêté n°
Modifiant l'arrêté n° 75-2024-08-08-00007
fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes
agréés dans le département de Paris**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2024-08-08-00007, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des médecins mentionnés suivants : Dr BRAZILLE Patricia Médecine interne ; Dr BOUITA Mourad – Pneumologue ; Dr VIGOUROUX Gérard – Généraliste ; Dr PIOCH Camille – Généraliste ; Dr BERESKI Kamila – Généraliste ; Dr ROUHA Khadidja – Médecine du travail ;

Considérant le changement de numéro de téléphone du Docteur HOFFMANN – Hôpital Saint-Joseph Service des urgences – 185, rue Raymond Losserand - 75014 PARIS qui était le 01 44 12 35 67 et qui sera maintenant le 06 86 03 63 00 et le 01 44 12 37 87 ;

Considérant le changement d'adresse et du numéro de téléphone du Docteur DURAND-VIDAL du Centre médical Europe - 44, rue d'Amsterdam – 75009 Paris au 3 rue Cabanis -75014 PARIS dont le numéro de téléphone est le 06 75 75 90 91;

Considérant le changement d'adresse du Docteur Béatrice SEGALAS-TALOUS du 34, Avenue la Motte Picquet – 75007 PARIS au 17 rue de Tourville – 75007 PARIS, le numéro de téléphone reste le même.

Considérant la demande de radiation du Docteur Aviva STAMAN-MEIMOUN situé au 25, Boulevard de Picpus – 75012 PARIS

Considérant les avis demandés, aux syndicats départementaux des médecins comme rendus,

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Paris en date du 7 août 2024 et du 20 août 2024, concernant ces médecins ;

Sur proposition du Directeur Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 75-2024-08-08-00007, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifié comme suit :

Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 17/10/2024
Pour Le préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris, et par délégation le sous-préfet
Directeur adjoint du Cabinet

SIGNÉ

Marc ZARROUATI